



## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

13-2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-huit heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le treize juin deux mil vingt-deux, se sont réunis sous la présidence de M. Christian LORINQUER.

Etaient présents :

COMMUNE D'AUTEUIL LE ROI

- Me Marie CHAVILLON et M. Jean-Luc CAPELLE, délégués titulaires

COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

- M. Grégoire CORBY et M. José LOPES, délégués titulaires

COMMUNE DE GARANCIERES

- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires

COMMUNE DE MILLEMONT

- Mme Nathalie CHAUSSIS, déléguée suppléante

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. Arnaud BRETON, délégué titulaire

formant la majorité des membres en exercice.

Date de  
convocation  
13/06/2022

Nombre de  
délégués  
en exercice :  
12

Présents : 8  
Votants : 10

Absents excusés :

- M. Antonio GONCALVES, délégué titulaire de LA QUEUE LEZ YVELINES qui a donné procuration à M. Arnaud BRETON
- Mme Françoise LENARD, déléguée titulaire d'AUTOUILLET qui a donné procuration à M. Christian LORINQUER
- M. Arnaud DEMOUGIN, délégué titulaire d'AUTOUILLET
- Mme Annie JOSEPH, délégué titulaire de MILLEMONT, remplacée par Mme Nathalie CHAUSSIS, déléguée suppléante
- M. Jacques Pierre ROPERT, délégué titulaire de MILLEMONT

Mme Nathalie CHAUSSIS est nommée secrétaire de séance.

### PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*Monsieur le président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021.*

Conformément aux articles L2224-1 à L2224-5 du CGCT et au décret 2007-675 du 2 mai 2007, imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, Entendu le RPQS 202 issu du rapport technique et financier du délégataire, présenté par le président, Ce rapport est public et disponible dans les bureaux du SIAB pour informer les usagers du service. Un exemplaire doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2021
- CHARGE le président de transmettre ledit rapport aux maires des communes adhérentes pour sa diffusion auprès de leur conseil municipal.

Le président, Christian LORINQUER



*Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 27/06/2022 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Préfet de VERSAILLES, le 27/06/2022.*